



Postulat - 22_POS_1 - Chantal Weidmann Yenny et consorts au nom PLR - Pour un accès facilité aux prestations en ligne de l'État

Texte déposé :

Lors de la traditionnelle rentrée politique du PLR Vaud, les Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois ont exprimé leurs préoccupations au sujet des prestations en ligne de l'État. Ainsi, en collaboration avec eux, j'ai le plaisir de déposer ce qu'il suit.

La population vaudoise et suisse a dû faire preuve d'une grande souplesse et ingéniosité durant la pandémie. Cette période n'a été simple pour personne ; nos habitudes ont été plus que chamboulées. L'un des grands changements qui nous a été imposé par la force des choses est l'usage intensif des technologies numériques. On peut le dire aujourd'hui : si tout n'a pas été parfait, les habitants de notre canton s'en sont plutôt bien sortis dans l'utilisation de ces nouveaux outils.

Pourtant, rien n'est moins vrai pour notre administration cantonale. La crise sanitaire a mis en évidence plusieurs lacunes d'accessibilité dans les prestations numériques du canton. Si la réintroduction l'année dernière du portail sécurisé de prestations en ligne est à saluer, celui-ci installe encore un peu plus le règne de la bureaucratie dont l'État est friand.

Et pour cause, un citoyen qui souhaite accéder à ce portail doit suivre de longues et souvent superflues étapes :

1. S'enregistrer via un formulaire en ligne (qu'il faut d'abord trouver dans le labyrinthe qu'est le site de l'État !).
2. Prendre rendez-vous à la préfecture qui peut être bien éloignée du domicile de la personne entamant ces démarches.
3. S'y rendre afin d'effectuer un contrôle d'identité.
4. Recevoir directement sur place ou par pli recommandé les accès.

Ainsi, un habitant de Saint-Georges ou de Morcles devra passer plus de cinquante minutes en voiture afin d'obtenir ses accès à ce portail censé simplifier la vie de l'utilisateur. Alors que dans le même temps, ce même habitant pourra refaire sa carte d'identité directement à l'administration communale !

Au-delà de ces incohérences, à l'heure où les enjeux climatiques sont au centre des préoccupations et des débats, il semble particulièrement discutable de contraindre la population à effectuer tant de déplacements inutiles. Et c'est sans parler des coûts supplémentaires engendrés pour les Vaudoises et les Vaudois.

De plus, ce portail est largement sous-exploité : bon nombre de prestations sont tout simplement indisponibles sur ce support. A titre d'exemple, pour plusieurs types de demandes d'extraits de registres tels que le fichier fédéral des mesures administratives en matière de circulation routière (ADMAS ou SIAC) ou le registre des poursuites, la demande papier accompagnée d'une copie de la pièce d'identité est nécessaire. Alors que dans le même temps, le portail satisfait à toutes ces exigences. Autrement dit, il serait tout à fait possible d'effectuer ces opérations entièrement en ligne.

Finalement, pour s'abonner à de nombreuses newsletters du canton, il est nécessaire de procéder à un échange de mails préalable, alors qu'un simple formulaire sur internet aurait évité cette perte de temps aussi bien pour l'administré que pour l'administration. Il est à noter que de nombreuses entreprises proposent un abonnement simple et rapide à leurs newsletters, sans intervention humaine autre que celle de l'utilisateur.

Nous invitons chaque service cantonal à revoir les différents formulaires accessibles à la population et de les lier directement au portail sécurisé afin de mettre un terme à la sous-exploitation de ce dernier.

Il est à noter que le présent postulat ne demande pas une administration 100% numérique laissant de côté une partie de la population moins à l'aise avec ce monde. Il s'agit de simplifier et d'optimiser le fonctionnement et l'utilisation des procédures administratives qui se trouvent déjà en ligne.

A l'heure où les émissions de carbones liées aux transports doivent être diminuées, un tel processus bureaucratique va à l'encontre de cette nécessité. Il nous semble donc indispensable que le Conseil d'État revoie de manière approfondie le portail sécurisé du canton en tenant compte des motivations exposées ci-dessus.

Pour résumer, les cosignataires de ce postulat demandent un rapport au Conseil d'État concernant les points suivants :

- Étudier les possibilités d'améliorations du fonctionnement des portails numériques afin de permettre à toute la population vaudoise d'avoir l'accès aux prestations étatiques en ligne et cela sans bureaucratie excessive.
- Inviter l'ensemble des services cantonaux à lier directement ses différents formulaires au portail sécurisé afin de l'exploiter de manière optimale.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Bernard Nicod (PLR)
4. Carole Dubois (PLR)
5. Catherine Labouchère (PLR)
6. Daniel Develey (PLR)
7. Daniel Ruch (PLR)
8. Florence Gross (PLR)
9. Georges Zünd (PLR)
10. Gérard Mojon (PLR)
11. Guy Gaudard (PLR)
12. Jean-François Cachin (PLR)
13. Jean-Luc Bezençon (PLR)
14. Jean-Marc Genton (PLR)
15. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
16. Josephine Byrne Garelli (PLR)
17. Marc-Olivier Buffat (PLR)
18. Marion Wahlen (PLR)
19. Maurice Gay (PLR)
20. Nicolas Suter (PLR)
21. Olivier Petermann (PLR)
22. Patrick Simonin (PLR)
23. Philippe Germain (PLR)
24. Pierre-André Romanens (PLR)
25. Pierre-François Mottier (PLR)
26. Rémy Jaquier (PLR)
27. Sergei Aschwanden (PLR)